



Une élection organisée par



REGLEMENT

ÉLECTION MISS DIASPORA MALAGASY Ofisialy 2023 MISS DISAPORA MALAGASY-ITALIE

1. Obiectif de l'élection :

L'élection MISS DIASPORA MALAGASY a pour but d'élire la jeune femme, représentante des malagasy, résidente à l'extérieur de Madagascar qui pourra aussi se présenter à l'élection de MISS MADAGASCAR et à l'élection de MISS MONDE.

2- Conditions de participation :

- Être résidente hors de Madagascar.
- Être née de père ou de mère Malagasy.
- Être de sexe féminin, reconnu par l'état civil.
- Être née entre le 1er janvier 1998 et le 1er novembre 2003.
- Être célibataire, ne pas avoir été mariée ni avoir eu d'enfant.
- Avoir une taille minimum de 1m65 sans talons.
- Ne pas avoir eu recours à la chirurgie plastique ni avoir de piercing, éventuel tatouage mais discret
- Ne pas avoir exposé son image contraire à l'éthique de l'Association DERA et du Comité d'organisation MISS DIASPORA MALAGASY-ITALIE.
- Avoir une bonne moralité
- Avoir un casier judiciaire vierge.

3. Préparation à l'élection :

- Chaque candidate participe à l'élection pour promouvoir l'image de Madagascar et des valeurs malagasy.
- Chaque candidate doit connaître l'association DERA France et s'impliquer dans ses actions, qui associent « l'élection Miss Diaspora Malagasy » avec une action sociale d'envergure à Madagascar.
- Les tenues des candidates seront définies par le comité organisateur MISS DIASPORA MALAGASY-ITALIE lors de l'élection qui se déroulera, et par l'Association DERA France lors de la finale en France

Le premier défilé impose d'avoir une robe du soir et une paire d'escarpins. La candidate peut trouver elle-même une boutique ou un styliste pour lui faire un prêt de tenue et d'accessoire. En retour, l'association fera la publicité de ladite boutique sur ses affiches le jour de l'élection.

- En cas de désistement avant l'élection finale en France, l'association DERA France est en droit de demander des dommages et intérêts sur les frais engagés (réservation de salle, publicité...). Ainsi, la candidate devra lui régler une amende de 300 Euros, sauf en cas de force majeure ou involontaire (hospitalisation, perte du père ou de la mère, d'un frère ou d'une sœur).

4 - Déroulement de l'élection :

- L'élection a lieu en présence d'un public et d'un jury en nombre impair.
- Le jury ne doit pas avoir de lien de parenté avec les candidates ou un quelconque lien pouvant influencer son choix.

Le jour de l'élection, les candidates porteront différentes tenues en accord avec le Comité d'organisation MISS DIASPORA MALAGASY-ITALIE lors de l'élection en Italie, et par l'Association DERA France lors de la finale en France

- Les candidates auront à répondre aux questions du jury.
- L'élection sera médiatisée et l'Association DERA France peut exploiter pendant 30 ans l'image des candidates pour la promotion du comité MISS DIASPORA MALAGASY Oficialy.

5 - Manquement aux règles :

- Toute fausse déclaration annule l'élection et la déchéance du titre de MISS DIASPORA MALAGASY en ITALIE et le Comité d'organisation en Italie peut demander la restitution des cadeaux et prix offerts.

- Tout manquement au règlement entraîne la disqualification qui sera prononcée par le Comité d'organisation MISS DIASPORA MALAGASY-ITALIE.

- L'Association DERA France est en droit de demander des dommages et intérêts pouvant aller jusqu'à 1500 € (mille cinq cent euros)

Fait à _____ le _____

En deux exemplaires, dont l'un est remis à la Candidate.

Nom: _____ Prénom _____

Adresse: _____

Déclare préalablement à la tenue de l'élection de MISS DIASPORA MALAGASY organisée par l'Association DERA France, avoir pris connaissance du présent règlement à l'élection, répondre aux conditions et y souscrire.

Signature de la candidate

(Lu et approuvé, pour acceptation)

Signature

La Présidente de l'Association DERA France
Le Président du Comité MISS DIASPORA MALAGASY-ITALIE

